



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°61

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 septembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BRAND Marie-Paule
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGBOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☒	☐	
	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BODIN Nicolas	CUGBM	☒	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude- Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
Communautés de communes	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☒	☐	
	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

OBJET : DECISION D'ACQUISITION EPF - CC GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) (opération 1274) - "Soutien au maintien des activités de Tolix à Autun"

Une promesse de vente a été recueillie :

CC GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) (opération 1274) - "Soutien au maintien des activités de Tolix à Autun" :

Sur la commune d'Autun, acquisition des parcelles cadastrées :

section AY n°137 d'une contenance de 2ha 21ca 36a,
section AY n°141 d'une contenance de 3a 21ca,
section AY n°29 d'une contenance de 40a,
section AY n°49 d'une contenance de 76a 30ca.

Pour un montant de 2 033 900 euros (hors taxes et frais d'enregistrement), soit la valeur vénale maximale estimée par les Domaines.

Suivant estimation des Domaines référencée 2025-71014-44358 du 21 juillet 2025.

Des garanties devront être apportées concernant les éléments suivants :

- Réalisation d'investigations complémentaires sur le site n°1 (sondages sols complémentaires sur les zones sources potentielles de pollution identifiées) ;
- Cessation de l'activité soumise au régime des ICPE sur le site n°1 ;
- Démantèlement du site n°1 y compris des cheminées des fours ;
- Caractérisation de la qualité de l'eau du robinet sur le site 18 ;
- Transmission par TOLIX de l'état précis de l'état de sa situation financière, notamment d'un état de la créance de la Bpifrance, ainsi que la présentation du plan de redressement de l'entreprise ;
- Agrément de l'acquisition, et de la levée d'option du crédit-bail par TOLIX, par le mandataire judiciaire, l'administrateur judiciaire, le Juge-Commissaire chargés du suivi de la procédure de sauvegarde de l'entreprise TOLIX, ainsi que par Bpifrance en sa qualité de crédit bailleur de la société TOLIX.

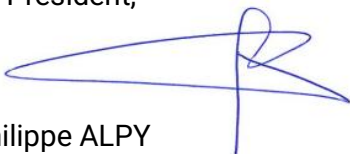
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

AUTORISE

- la directrice générale à signer l'acte d'acquisition correspondant.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe ALPY